



**MANUEL DE MESSAGES DE PLAIDOYER POUR
LES DIALOGUES POLITIQUES DE L'UNION
AFRICAINE SUR LES SYSTÈMES SEMENCIERS
PAYSANS 2025**

À PROPOS DE L'AFSA

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) est une vaste alliance regroupant différents acteurs de la société civile engagés dans la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique. Parmi eux figurent des organisations paysannes africaines, des réseaux d'ONG africaines, des ONG africaines spécialisées, des mouvements de consommateurs africains, des organisations internationales soutenant la position de l'AFSA, ainsi que des particuliers. Ses membres représentent les petits exploitants agricoles, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs-cueilleurs, les peuples autochtones, les institutions confessionnelles et les défenseurs de l'environnement de toute l'Afrique. C'est un réseau de réseaux, qui compte actuellement 48 réseaux membres répartis dans 50 pays africains.

À PROPOS DE CE MANUEL

En août 2025, le projet de politique de l'Union africaine sur les systèmes semenciers paysans sera soumis à consultation dans toute l'Afrique en vue de son adoption en octobre 2025. Ce manuel fournit aux parties prenantes des messages clairs et factuels pour influencer la politique lorsqu'elle présente des lacunes ou des incohérences importantes. Ces messages constituent un appel uniifié à l'action lors des consultations et sont étayés par des études de cas concrets.

La première section, « Que sont les systèmes semenciers paysans ? », définit et décrit ces systèmes. La deuxième section, « Messages de plaidoyer », formule des appels clairs à la modification ou à l'inclusion d'éléments lors des consultations, avec les principaux points de discussion et les objections et réponses potentielles. La troisième section, « Guide pratique de négociation politique », expose les principales préoccupations des décideurs politiques concernant les systèmes semenciers paysans et leurs réponses, et propose des orientations sur l'utilisation du récit, des médias et des plateformes publiques pour renforcer les messages de plaidoyer.

CONTENU

1 QUE SONT LES SYSTÈMES SEMENCIERS GÉRÉS PAR LES AGRICULTEURS ?.....	1
• Caractéristiques principales	
• Principaux points forts	
• Principaux défis	
• Pourquoi les SSP sont-ils importants ?	
2 MESSAGES DE PLAIDOYER	2
• Ancrer la politique SSP dans l'agroécologie	
• Créer un régime réglementaire sui generis pour les SSP	
• Les FMSS ne sont pas des marchés, ce sont des biens communs	
• Concevoir et déployer des mécanismes de financement inclusifs pour les SSP	
• Les FMSS sont des gardiens et des multiplicateurs de la biodiversité	
3 CONSEILS GÉNÉRAUX POUR L'ENGAGEMENT	12
4 CADRES POLITIQUES CLÉS	14
5 ÉTUDES DE CAS POUR LE SYSTÈME SSP	16
6 GLOSSAIRE	18

ACRONYMES

NPGRC	Centre national des ressources phytogénétiques
CBD	Convention sur la diversité biologique
UNDROP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.
DUS	Distinct, uniforme, stable
HLEP	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PPP	Partenariats public-privé
CAADP	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
FISP	Programmes de subventions aux intrants agricoles
R&D	Recherche et développement
SSP	Systèmes Semenciers Paysans
SPG	Systèmes de garantie participatifs
ITFPGRFA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture Union africaine

1. C'EST QUOI LES SYSTÈMES SEMENCIERS PAYSANS?

Les systèmes semenciers paysans (SSP) sont des systèmes communautaires de production, de sélection et de distribution de semences dirigés par de petits exploitants agricoles, en particulier des femmes, qui utilisent les connaissances traditionnelles et les normes locales. Ils fournissent plus de 80 % des semences utilisées en Afrique et jouent un rôle central dans la souveraineté alimentaire du continent.

Les Principales Caractéristiques

- Les SSP sont dirigés par des agriculteurs : ils sont gérés par de petits exploitants agricoles, souvent des femmes, sur la base de connaissances générationnelles et de pratiques culturelles.
- Les SSP sont biodiversifiées, ce qui signifie qu'elles maintiennent diverses variétés de cultures adaptées aux contextes agricoles locaux et aux conditions climatiques.
- Les SSP sont localisés et fonctionnent à travers des réseaux de sélection, de sauvegarde, d'échange et de partage de semences.
- Les SSP sont coutumiers, ancrés dans les coutumes locales, avec une forte intendance communautaire.
- Les SSP sont des cultures résilientes qui sont tolérantes à la sécheresse, résistantes aux parasites et diversifiées sur le plan nutritionnel.
- Les SSP sont axés sur la connaissance et s'appuient sur l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage entre pairs des agriculteurs.

Points Forts du SSP

- Souveraineté des semences : les agriculteurs conservent le contrôle sur la production, l'utilisation, l'échange et la vente des semences.
- Résilience climatique : les variétés adaptées localement résistent mieux aux changements climatiques.
- Faible coût : réduit la dépendance aux marchés commerciaux de semences et aux intrants externes.
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Soutient des régimes alimentaires diversifiés et des systèmes alimentaires stables.
- Préservation culturelle : protège les connaissances agricoles traditionnelles et les identités agricoles.
- Soutien de l'écosystème : Contribue à la santé des sols, à la pollinisation et à la conservation de la biodiversité.

Défis Rencontrés par SSP

Les SSP et leur rôle essentiel sont mal reconnus. Ils sont souvent exclus.

Les politiques semencières officielles ne sont pas encadrées par la réglementation. Elles sont confrontées à des défis concernant :

- Ressources limitées : accès limité au financement, aux installations de stockage et aux services de vulgarisation.
- Concurrence des entreprises : minée par les multinationales des semences qui font la promotion des hybrides et des organismes génétiquement modifiés.
- Lacune de sensibilisation : de nombreux agriculteurs n'ont pas accès aux informations sur les meilleures pratiques et les droits.

Pourquoi les SSP Sont-ils Importants ?

Les SSP contribuent significativement à la sécurité alimentaire et à la résilience climatique. Elles génèrent notamment les avantages suivants :

- Sécurité des semences et de l'alimentation : des banques de semences diversifiées protègent contre les mauvaises récoltes et garantissent la disponibilité du matériel de plantation.
- Résilience climatique : les variétés indigènes et localisées résistent à la sécheresse, à la chaleur et aux parasites de manière plus fiable que les semences commerciales.
- Avantages environnementaux : Préservation de la biodiversité, santé des sols et résilience des écosystèmes grâce à la diversité des variétés de cultures.
- Avantages sociaux et culturels : Renforcement de la cohésion communautaire, des connaissances traditionnelles et du leadership des femmes dans les systèmes semenciers.

Les systèmes semenciers agroécologiques gérés par les agriculteurs sont les fournisseurs de semences, les sélectionneurs et les innovateurs de facto de l'Afrique.

2. MESSAGES DE PLAIDOYER

Le projet de politique de l'Union africaine sur les systèmes semenciers paysans (SSP) reconnaît le rôle essentiel de ces systèmes dans la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et le développement inclusif. Conformément à l'Agenda 2063 et au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le projet de politique encourage les investissements, la reconnaissance juridique et la participation des agriculteurs afin de garantir que les SSP restent au cœur de la souveraineté semencière et alimentaire de l'Afrique. Le projet de politique de l'UA présente toutefois certaines faiblesses et lacunes. Des experts techniques ont examiné le projet et la stratégie qui l'accompagne et ont formulé les cinq recommandations clés suivantes :

- La politique doit être ancrée dans les valeurs et les principes agroécologiques.
- La politique doit établir un régime réglementaire sui generis pour les SSP.
- La politique doit explicitement mettre en place des mécanismes visant à éviter la mainmise des entreprises sur les SSP.
- La politique doit définir des mécanismes et des voies de financement inclusifs pour les SSP.
- La politique doit mentionner explicit

Cette section du manuel expose les raisons qui motivent ces recommandations, fournit des détails sur les messages de sensibilisation et présente certaines objections courantes susceptibles d'être formulées par les décideurs politiques, les responsables gouvernementaux, les conseillers techniques et les promoteurs des semences « officielles ». Elle apporte également des réponses à ces objections.

1 Le message de plaidoyer : ancrer la politique SSP dans l'agroécologie

Le projet de politique de l'UA ne s'appuie pas explicitement sur l'agroécologie, ce qui risque de renforcer les modèles industriels descendants, mal adaptés aux réalités agricoles africaines. Les SSP sont intrinsèquement agroécologiques, ancrées dans la biodiversité, les connaissances traditionnelles, l'équilibre écologique et les réseaux locaux. Sans cadre agroécologique, la politique pourrait nuire aux systèmes décentralisés et adaptatifs qui nourrissent déjà le continent.

Bien que le projet énonce des principes tels que la collaboration, l'égalité des sexes et l'approche centrée sur les agriculteurs (partie 2), et appelle à une R&D axée sur la demande (section 5.4), il ne parvient pas à intégrer des approches participatives et agroécologiques.

Afin de préserver les SSP, la politique doit intégrer des principes agroécologiques tels que la co-création de connaissances, la biodiversité, la réduction des intrants, l'équité, la santé écologique et la valeur sociale.

Modifications suggérées :

- **Reconnaitre la co-création des connaissances :** affirmer la valeur égale des connaissances scientifiques, autochtones et empiriques grâce à la R&D participative.
- **Refléter les valeurs sociales et culturelles des semences :** reconnaître les SSP comme des systèmes culturels et sociaux ancrés dans les habitudes alimentaires, les traditions et les identités.
- **Protéger la décentralisation et la diversité :** garantir la flexibilité des politiques en maintenant la gestion décentralisée des SSP et en résistant à l'harmonisation néfaste des normes relatives aux semences.

Les SSP sont intrinsèquement agroécologiques, ancrées dans la biodiversité, les savoirs traditionnels, l'équilibre écologique et les réseaux locaux.

Sans un cadre agroécologique, la politique pourrait saper les systèmes décentralisés et adaptatifs qui nourrissent déjà le continent.

Ojections potentielles des décideurs politiques /fonctionnaires/conseillers techniques/promoteurs des semences formelles

Les décideurs politiques africains pourraient soulever plusieurs objections ou préoccupations quant à l'intégration de l'agroécologie comme principe fondamental d'une stratégie officielle en matière de systèmes semenciers. Voici quelques-uns des arguments possibles :

- **Compromis perçus en matière de productivité et de modernisation :** les décideurs politiques pourraient craindre que l'agroécologie soit considérée comme moins productive ou plus lente à se développer que les systèmes semenciers industriels, ce qui pourrait limiter les objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de croissance économique. **Réponse :** l'agroécologie améliore la productivité grâce à des cultures diversifiées et adaptées aux conditions locales. Les SSP fournissent 80 à 90 % des semences en Afrique et plus de 70 % de l'alimentation, ce qui prouve leur importance pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables.
- **Absence de définitions claires et normalisées :** l'agroécologie peut être comprise différemment selon les régions et les secteurs, ce qui entraîne une incertitude quant à la manière de la mettre en oeuvre dans les politiques et la réglementation. **Réponse :** l'agroécologie est un cadre flexible, fondé sur des principes et adaptable aux contextes locaux. Ses principes fondamentaux sont reconnus par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) et plusieurs gouvernements africains. • En ce qui concerne les marchés et le secteur
- **Résistance potentielle du secteur commercial des semences :** une forte concentration sur l'agroécologie peut être considérée comme limitant les investissements du secteur privé ou favorisant les systèmes informels, ce qui pourrait être perçu comme un défi pour les approches fondées sur le marché et la croissance de l'industrie semencière. **Réponse :** les SSP et l'agroécologie soutiennent des systèmes semenciers inclusifs où coexistent des marchés formels et informels, ouvrant des opportunités pour diverses variétés de semences et les entreprises locales.
- **Contraintes en matière de ressources et de capacités :** les décideurs politiques pourraient douter de la faisabilité de la mise en oeuvre d'approches agroécologiques à grande échelle en raison des services de vulgarisation, des capacités de recherche, des infrastructures et des financements limités. **Réponse :** les approches agroécologiques renforcent les capacités locales grâce à la vulgarisation, la recherche et les infrastructures. Elles offrent une alternative durable et rentable aux modèles à forte intensité d'intrants.
- **Complexité de la gouvernance et de la coordination :** l'accent mis par l'agroécologie sur la décentralisation, les connaissances locales et la diversité des acteurs pourrait compliquer l'harmonisation des politiques et la surveillance réglementaire, rendant la gestion et l'application plus difficiles. **Réponse :** une gouvernance décentralisée et participative renforce la pertinence des politiques et l'autonomisation des communautés. Les outils numériques facilitent la coordination et la supervision.
- **Économie politique et intérêts particuliers :** les relations existantes avec les multinationales semencières et les bailleurs de fonds qui promeuvent l'agriculture conventionnelle pourraient créer une résistance à un changement fondamental vers l'agroécologie. **Réponse :** un dialogue inclusif et l'engagement de multiples parties prenantes peuvent permettre d'aligner des intérêts divers. Les SSP renforcent les économies rurales et la souveraineté alimentaire nationale.
- **Équilibre entre la sécurité alimentaire à court terme et la durabilité à long terme :** les décideurs politiques pourraient privilégier les gains rapides en matière d'approvisionnement alimentaire immédiat plutôt que les changements systémiques à long terme que l'agroécologie cherche à réaliser. **Réponse :** l'agroécologie offre une résilience immédiate et une durabilité à long terme en améliorant la biodiversité, la santé des sols et la diversité des semences.

2 Le message de plaidoyer : Creer un régime réglementaire sui generis pour les SSP

La politique doit établir un cadre réglementaire flexible et inclusif pour les SSP, fondé sur les réalités africaines et distinct des systèmes semenciers commerciaux. Les SSP s'appuient sur les connaissances traditionnelles, les réseaux locaux et les échanges informels pour préserver et distribuer les semences, ce qui les rend essentiels à la sécurité semencière en Afrique. L'application de réglementations semencières formelles risque de créer des obstacles, de nuire à l'innovation et d'éroder la biodiversité. Les sections 3.1 et 5.4 du projet de politique proposent des normes d'enregistrement et de qualité basées sur les systèmes semenciers formels, qui ne sont pas adaptées aux SSP et pourraient exclure des variétés locales précieuses.

Modifications suggérées :

- Promouvoir l'enregistrement volontaire et localisé à des fins de documentation et de caractérisation**, et non à des fins de commercialisation. Les agriculteurs ne devraient pas être tenus d'enregistrer les semences pour les cultiver, les échanger ou les vendre.

Un système sui generis est un cadre juridique ou politique unique créé pour protéger quelque chose qui ne correspond pas bien aux catégories existantes.

« Sui generis » signifie en latin « de son propre genre », ce qui signifie que le système est conçu sur mesure pour un objectif spécifique.

- Encourager une assurance qualité décentralisée et participative**, telle que les systèmes participatifs de garantie (SPG), qui permettent aux communautés de gérer la qualité des semences en fonction des priorités locales. Toute norme fondée sur des critères similaires à ceux de l'examen DHS est inadaptée aux SSP, qui sont diversifiés et gérés par les agriculteurs.

Ces modifications seraient conformes aux cadres internationaux tels que l'article 9 du TIRPAA, l'article 19 de l'UNDROP et l'article 8(j) de la CDB, qui soutiennent les droits des agriculteurs, l'accès aux semences et la protection des connaissances traditionnelles. L'application de règles officielles en matière de semences aux SSP crée des obstacles juridiques et pratiques, sape l'innovation des agriculteurs et érode la biodiversité.

Objections potentielles des décideurs politiques /fonctionnaires/conseillers techniques/promoteurs des semences formelles

L'Afrique a l'occasion de montrer la voie au monde entier en créant une politique sui generis pour les systèmes de semences gérés par les agriculteurs (SSP) qui reflète ses propres réalités, ses droits et sa diversité agricole, plutôt que de copier les modèles industriels. Les lois sur les semences imposées par le haut et de type commercial disqualifient la plupart des variétés cultivées par les agriculteurs et alienent les petits exploitants qui nourrissent le continent. Les systèmes participatifs tels que les systèmes participatifs de garantie (SPG) ne sont pas informels : ils sont démocratiques, responsables et fiables, fondés sur l'apprentissage entre pairs et la transparence. Une approche unique pour tous réduirait la riche diversité des semences africaines. Ce que les agriculteurs réclament, ce n'est pas une faille juridique, mais la liberté des semences, c'est-à-dire des politiques qui reconnaissent la manière dont ils partagent, adaptent et innoveront déjà avec les semences. La documentation volontaire et communautaire peut soutenir l'innovation et la conservation locales, mais seulement si elle reste entre les mains des agriculteurs eux-mêmes.

Les décideurs politiques africains pourraient soulever plusieurs objections ou préoccupations concernant un système réglementaire sui generis pour les SSP. Voici quelques points possibles :

- Absence de garantie de qualité et risques pour les agriculteurs** : sans règles normalisées, comment garantir la qualité des semences et protéger les agriculteurs contre les semences de mauvaise qualité ou contrefaites ? Une approche flexible pourrait nuire à la confiance et à la cohérence. **Réponse :**

En ce qui concerne l'absence d'assurance qualité et les risques pour les agriculteurs, les SSP utilisent déjà des systèmes communautaires fiables de contrôle de la qualité des semences, fondés sur des générations d'expérience pratique. Des approches telles que les systèmes participatifs de garantie (SPG) offrent une assurance qualité solide et responsable au niveau local, qui s'appuie sur les critères des agriculteurs eux-mêmes. Il est prouvé que ces systèmes sont efficaces, peu coûteux et fondés sur la confiance, l'évaluation par les pairs et les normes locales, en particulier là où les systèmes formels ne sont pas accessibles. Il est plus réaliste d'aider les agriculteurs à renforcer ces mécanismes que d'imposer des normes descendantes qui excluent leurs variétés et leurs connaissances.

- **Difficulté d'intégrer les SSP dans la politique nationale en matière de semences :** la création d'un régime distinct peut compliquer la coordination avec les lois existantes et les efforts d'harmonisation régionale. Elle risque d'entraîner une fragmentation et de ralentir la mise en œuvre des politiques.
Réponse : un régime sui generis ne signifie pas la création d'une structure juridique complètement distincte, mais l'adaptation des outils politiques à la nature particulière des SSP. Cela peut se faire dans le cadre des stratégies nationales en matière de semences, en créant des clauses flexibles ou des chapitres spécifiques qui reconnaissent les systèmes dirigés par les agriculteurs et leur logique. Cette approche est déjà explorée par certains pays africains (par exemple l'Éthiopie et le Malawi) et s'aligne sur l'appel de l'Union africaine en faveur de systèmes semenciers pluralistes.
- **Résistance du secteur privé et des bailleurs de fonds internationaux :** les bailleurs de fonds et les acteurs commerciaux font pression en faveur de l'harmonisation et de la formalisation. Un système sui generis pourrait être perçu comme anti-investissement ou manquant de crédibilité. **Réponse :** le pluralisme ne sape pas les marchés, il les renforce. Les SSP élargissent l'économie des semences en facilitant l'accès à des variétés diversifiées et adaptées aux conditions locales et en soutenant les entreprises locales émergentes, dont beaucoup sont dirigées par des femmes et des jeunes. Les systèmes formels et informels peuvent coexister et coexistent déjà. Un régime sui generis ouvre la voie à l'innovation et à de nouveaux partenariats plutôt que de bloquer les investissements. En fait, de nombreux bailleurs de fonds soutiennent désormais l'agroécologie et l'innovation menée par les agriculteurs dans le cadre de stratégies de résilience climatique et de souveraineté alimentaire.
- **Contraintes administratives et institutionnelles :** nous n'avons ni les capacités ni les ressources nécessaires pour gérer plusieurs systèmes parallèles. Il est plus facile d'adapter les structures existantes que d'en créer de nouvelles. **Réponse :** la dépendance actuelle à l'égard des systèmes formels a déjà mis à rude épreuve les capacités nationales et n'a pas permis d'atteindre la majorité des agriculteurs. Les SSP fonctionnent efficacement sans lourde bureaucratie et sont soutenus par les efforts de la communauté. Il est moins coûteux et plus facile à mettre en œuvre de soutenir ces systèmes existants par une simple reconnaissance juridique, une vulgarisation participative et des structures décentralisées que de tenter de formaliser tous les agriculteurs. Investir intelligemment dans ce qui fonctionne déjà permet de mieux utiliser les ressources limitées.
- **Préoccupations relatives à l'application et à la traçabilité :** comment suivre les mouvements de semences et garantir la biosécurité sans système d'enregistrement standard ? Les échanges informels rendent la réglementation et le contrôle plus difficiles. **Réponse :** les SSP sont intégrés dans des chaînes de valeur localisées et courtes, qui présentent intrinsèquement moins de risques que le commerce de semences à longue distance. Les préoccupations en matière de biosécurité sont plus pertinentes pour les importations commerciales de semences et les variétés génétiquement modifiées que pour les semences échangées au sein de réseaux communautaires de confiance. Le suivi participatif et les outils numériques peuvent soutenir la traçabilité sans imposer de charges liées à l'enregistrement commercial. Les systèmes de traçabilité doivent être adaptés à leur objectif et ne pas être uniformisés.
- **Sensibilité politique autour de l'« informalité » :** les systèmes informels sont perçus comme obsolètes et moins productifs. Les soutenir trop fortement pourrait être considéré comme un recul,

sur le plan politique ou idéologique. **Réponse :** les SSP ne sont pas informels au sens où ils seraient désorganisés ou obsolètes ; il s'agit de systèmes résilients et adaptatifs, fondés sur les connaissances autochtones. Ils constituent la principale source de semences pour plus de 80 % des agriculteurs africains et continuent d'évoluer grâce à l'innovation des agriculteurs. L'agriculture agroécologique, soutenue par les SSP, est de plus en plus reconnue à l'échelle mondiale comme un élément clé du développement durable, de la transformation des systèmes alimentaires et de l'adaptation au changement climatique. Les décideurs politiques ont la possibilité de montrer la voie avec fierté grâce aux solutions africaines, sans avoir à s'en excuser.

- **Preuves limitées de l'impact à grande échelle des SSP :** si les SSP fonctionnent au niveau communautaire, existe-t-il des preuves solides qu'ils peuvent produire des résultats à grande échelle ou atteindre les objectifs nationaux de productivité ? **Réponse :** En ce qui concerne le manque de preuves de l'efficacité des SSP à grande échelle, ceux-ci produisent déjà plus de 70 % des denrées alimentaires du continent. C'est une échelle considérable. Ce qui leur manque, ce n'est pas la portée, mais la reconnaissance. Le renforcement des SSP par des politiques, des infrastructures et des recherches favorables permettra de libérer un potentiel encore plus grand. Il est important que la résilience et la diversité, et pas seulement le rendement, guident les politiques face aux chocs climatiques. Les SSP sont souvent les seuls systèmes qui continuent de fonctionner lorsque les chaînes d'approvisionnement formelles s'effondrent.
- **Risque de compromettre les efforts régionaux harmonisés :** L'UA et les CER s'orientent vers une harmonisation des législations sur les semences. Un régime sui generis pourrait être considéré comme compromettant les objectifs d'intégration régionale et commerciaux. **Réponse :** l'harmonisation ne doit pas signifier l'uniformité. L'Union africaine elle-même appelle à des systèmes semenciers pluralistes, et un nombre croissant d'États membres expérimentent des approches adaptatives. La reconnaissance des SSP dans les cadres nationaux peut compléter les processus régionaux en garantissant que l'intégration ne se fasse pas au détriment de la souveraineté semencière ou des droits des agriculteurs. Il est possible d'harmoniser là où cela est approprié et de différencier là où cela est nécessaire.



3 Le message de plaidoyer : Resister a la mainmise commerciale - les SSP sont des biens communs, pas de marchés

Le projet de politique risque d'imposer un cadre axé sur le marché aux systèmes de semences gérés par les agriculteurs (SSP) par le biais d'un langage et de clauses qui privilégient la normalisation, la certification et la commercialisation.

Cela reflète la logique des systèmes semenciers industriels, qui est incompatible avec la nature adaptative et communautaire des SSP. Des termes tels que « enregistrement », « commercialisation » et « assurance qualité » indiquent une évolution vers la marchandisation, qui menace les principes de partage, de gestion collective et de contrôle local des SSP. Les clauses proposant la création d'institutions communautaires de semences supervisées par l'État, la réglementation des marchés de semences et des mécanismes de partage des avantages fondés sur les

connaissances traditionnelles autochtones (CTA) soulèvent des préoccupations quant à l'application inappropriée des droits de propriété intellectuelle aux connaissances communautaires. Les SSP rejettent ce cadre : les semences paysannes sont un patrimoine collectif et non des biens privés..

Modifications suggérées :

- **Concevoir des protections pour les droits des agriculteurs** et les connaissances traditionnelles sur la base d'instruments internationaux tels que la CDB, le TIRPA, l'UNDROP et la loi type africaine, en excluant les droits de propriété intellectuelle des SSP.
- **Remplacer le langage commercial par des termes qui reflètent la logique non marchande des SSP**, tels que « échange » et « circulation, y compris le commerce traditionnel ».
- **Repositionner les institutions nationales en tant que facilitateurs**, et non en tant que régulateurs, en soutenant les SSP par des ressources et une reconnaissance plutôt que par une surveillance ou une normalisation.

Objections potentielles des décideurs politiques /fonctionnaires/conseillers techniques/promoteurs des semences formelles

Les systèmes semenciers paysans (SSP) sont ancrés dans les valeurs communautaires, et non dans les principes du marché, et ne doivent pas être réglementés par des outils industriels tels que la certification ou les droits de propriété intellectuelle qui perturbent ce qui fonctionne déjà. Le langage façonne le droit : des termes tels que « commercialisation » déforment les pratiques communautaires de partage et d'échange qui définissent les SSP. Ces systèmes prospèrent parce qu'ils sont décentralisés, diversifiés et adaptables. L'application d'une optique commerciale appauvrirait cette richesse et exclurait les petits exploitants de leurs propres systèmes semenciers. Ce sont les communautés, et non les entreprises, qui sont les gardiennes des semences et des connaissances, et elles ont besoin de protections, pas de brevets. La politique doit défendre les biens communs, et non imposer de nouvelles barrières. Les gouvernements devraient donner aux agriculteurs les moyens d'agir en leur apportant leur soutien, et non reproduire la bureaucratie commerciale. Les SSP sont déjà reconnus par des instruments juridiques mondiaux et régionaux tels que la CDB, le TIRPA, l'UNDROP et la loi type africaine. L'Union africaine devrait s'aligner sur ces cadres afin de renforcer la souveraineté semencière, et non la dépendance semencière.

- **Les marchés des semences sont essentiels à la croissance économique : l'ouverture des marchés des semences peut stimuler les économies rurales et créer des sources de revenus. Pourquoi limiter les SSP en les excluant des cadres commerciaux formels ? Réponse :** les SSP soutiennent déjà les économies locales, mais selon une logique différente de celle des marchés formels. Les semences sont partagées, échangées, troquées ou vendues à bas prix au sein de réseaux de confiance, ce qui permet de subvenir aux besoins des populations sans exclure celles qui n'ont pas les moyens de payer. Le renforcement des SSP améliore la résilience rurale et la souveraineté alimentaire, en particulier là où les marchés formels ne sont pas accessibles. La reconnaissance de leur structure distincte n'exclut pas l'entreprise, mais garantit qu'elle est inclusive, localisée et culturellement appropriée.

- **Tous les systèmes ont besoin de normes minimales :** sans une forme quelconque d'assurance qualité ou de surveillance, comment pouvons-nous garantir que les semences échangées dans les SSP répondent aux normes de base en matière de germination et de résistance aux maladies ? **Réponse :** les SSP fonctionnent depuis des générations selon leurs propres normes, fondées sur les connaissances locales, la validation par les pairs et l'adéquation écologique. Les systèmes de qualité communautaires tels que les systèmes participatif de garantie (SPG) offrent des alternatives crédibles et peu coûteuses à la certification descendante. L'imposition de normes uniformes, en particulier celles fondées sur des critères industriels, risque de disqualifier des semences diverses et adaptatives qui ne répondent pas aux définitions commerciales mais qui donnent de bons résultats au niveau local.
- **La documentation et le partage des avantages protègent les agriculteurs :** la documentation des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) et des variétés paysannes permet aux communautés de revendiquer la reconnaissance et de bénéficier de leurs ressources. N'est-ce pas un pas en avant pour les droits des agriculteurs ? **Réponse :** les cadres de partage des avantages fondés sur le droit de la propriété intellectuelle peuvent involontairement privatiser les connaissances communautaires. Les SSP reposent sur le partage ouvert et la gestion collective, et non sur la propriété. La documentation doit être volontaire, dirigée par la communauté et non exclusive, et axée sur la préservation des connaissances plutôt que sur la réglementation de leur utilisation. La protection ne découle pas de la propriété, mais de la reconnaissance juridique du droit des agriculteurs à conserver, utiliser et échanger librement des semences.
- **Les institutions publiques sont nécessaires pour maintenir l'ordre et la coordination :** laisser les SSP sans réglementation ou avec une structure peu rigoureuse risque d'entraîner confusion et inefficacité. Les institutions nationales doivent jouer un rôle de supervision afin de garantir l'alignement sur les objectifs politiques plus larges. **Réponse :** les institutions nationales ont un rôle à jouer, mais celui-ci doit être facilitateur et non contrôlant. Il est plus efficace de soutenir les réseaux d'agriculteurs par un financement, des infrastructures, une recherche participative et une protection juridique que par une surveillance formelle. Les SSP sont déjà très bien organisés au niveau local, et une supervision descendante risque d'éroder la confiance et la capacité d'adaptation. La coordination doit respecter l'autonomie des communautés.
- **L'exclusion des droits de propriété intellectuelle pourrait décourager l'innovation :** si les innovations des agriculteurs en matière de semences ne sont pas protégées, comment pouvons-nous encourager la recherche communautaire, la sélection ou la multiplication des variétés performantes ? **Réponse :** l'innovation dans les SSP provient de l'expérimentation collective, et non d'incitations commerciales. Les agriculteurs sélectionnent, adaptent et améliorent constamment les variétés en fonction des besoins locaux et des connaissances partagées. Les droits de propriété intellectuelle peuvent nuire à cette culture en encourageant la privatisation de ressources qui étaient auparavant accessibles à tous. Reconnaître les systèmes d'innovation coutumiers et les soutenir par le biais de la sélection participative et de la recherche menée par les agriculteurs est un modèle plus approprié.
- **L'harmonisation avec les cadres régionaux n'est pas négociable :** les CER et l'UA s'orientent vers une harmonisation des lois sur les semences. Une trop grande flexibilité ou l'exclusion des éléments du marché peuvent créer des conflits politiques ou retarder l'intégration. **Réponse :** l'harmonisation peut respecter la diversité. L'Union africaine et les CER soutiennent des systèmes semenciers pluralistes, ce qui signifie que différents systèmes coexistent. Un régime sui generis pour les SSP n'est pas incompatible avec l'harmonisation s'il est reconnu comme un système valable parmi d'autres. La flexibilité juridique est essentielle sur un continent qui présente une immense diversité agroécologique et culturelle.

- **Les systèmes commerciaux et communautaires doivent être traités sur un pied d'égalité :** pourquoi les SSP devraient-ils être exemptés des règles applicables aux systèmes semenciers formels ? Cela crée des conditions de concurrence inégales et peut favoriser l'exploitation ou les abus. **Réponse :** Les systèmes commerciaux et communautaires doivent être traités de manière égale – « mêmes droits, règles différentes » : l'égalité de traitement ne signifie pas une réglementation identique. Les SSP et les systèmes commerciaux sont fondamentalement différents dans leur fonctionnement, leur mode de gouvernance de l'accès et leur définition du succès. L'application des mêmes règles aux deux crée une exclusion systémique des agriculteurs. La véritable équité passe par l'élaboration de politiques adaptées au contexte qui reflètent la réalité de chaque système.
- **Le terme « biens communs » est politiquement ambigu :** qualifier les SSP de « biens communs » peut impliquer une résistance à la réglementation ou à l'autorité de l'État, ce qui soulève des questions de souveraineté, de traçabilité et de clarté juridique. **Réponse :** il fait référence à la gestion partagée des ressources et ne signifie pas le rejet de l'intervention de l'État. Les SSP ne sont pas anarchiques : ils sont régis par des normes coutumières et la responsabilité communautaire. Reconnaître les semences comme un bien commun soutient la démocratie locale, la durabilité et la résilience, qui sont toutes des priorités dans les cadres de développement africains. Le rôle de l'État est de protéger et de soutenir ces systèmes, et non de les remplacer.



4 Le message de plaidoyer : Concevoir et mettre en des mecanismes de financement inclusifs pour les SSP

Les SSP en Afrique sont confrontés à des défis systémiques, notamment des infrastructures de stockage insuffisantes, une R&D limitée menée par les agriculteurs, un soutien technique faible, la domination croissante des marchés formels des semences et des environnements d'e politique favorables aux systèmes commerciaux. Si le projet de politique de l'UA reconnaît la nécessité de mobiliser des ressources, il manque toutefois de détails sur les mécanismes de financement adaptés aux SSP.

Le recours proposé aux partenariats public-privé (PPP) soulève des inquiétudes, car ces arrangements favorisent souvent les variétés de semences commerciales et la certification formelle, ce qui porte atteinte aux droits des agriculteurs et à la biodiversité agricole. Sans garanties, les PPP pourraient accroître les inégalités et la dépendance. La politique néglige également l'innovation et la résilience déjà inhérentes aux SSP et ne propose pas de modèles de financement qui réduisent la dépendance à l'égard des bailleurs de fonds.

Objections potentielles des décideurs politiques /fonctionnaires/conseillers techniques/promoteurs des semences formelles

Le financement doit donner la priorité au contrôle et à l'autodétermination des agriculteurs plutôt qu'aux intérêts des bailleurs de fonds, car l'octroi conditionnel de fonds risque de fausser les priorités des SSP. Les partenariats public-privé (PPP) font souvent pencher le pouvoir en faveur des entreprises, au détriment des besoins des petits exploitants. Les investissements doivent renforcer l'autonomie des agriculteurs en soutenant l'innovation locale, le financement solidaire et les systèmes existants dirigés par les agriculteurs, plutôt que de créer une dépendance.

Les agriculteurs innovent déjà en matière de stockage, de banques de semences et d'échanges ; ils ont besoin d'aide, pas d'être remplacés. Les fonds d'amorçage doivent être conçus, gérés et contrôlés par les agriculteurs, en évitant l'externalisation à des acteurs privés. La réorientation des subventions accordées aux semences importées vers des systèmes adaptés aux conditions locales et sélectionnés par les agriculteurs renforcera la souveraineté semencière.

Les financements issus des groupes d'épargne communautaires, des coopératives et de la R&D publique offrent une résilience et devraient être développés. En fin de compte, le financement doit s'aligner sur les principes des SSP, car la véritable résilience se cultive, elle ne s'achète pas.

Modifications suggérées :

- Réorienter les programmes de subventions aux intrants agricoles (PNIA, PRIA) vers le soutien aux SSP :** cela améliorerait l'accès aux semences préférées localement, réduirait les dépenses consacrées aux variétés commerciales importées et renforcerait la souveraineté alimentaire.
- S'engager à explorer des modèles de financement locaux et solidaires :** ceux-ci pourraient inclure des coopératives semencières, des groupes d'épargne locaux et des fonds renouvelables qui maintiennent la circulation des ressources au sein des communautés.
- Auditer et réaffecter les budgets publics de R&D :** veiller à ce que les fonds publics soutiennent l'innovation participative en matière de semences menée par les agriculteurs et revoir les allocations dans des domaines tels que le développement technologique, l'adaptation au climat et le développement économique local afin de mieux répondre aux besoins des SSP.

- **Marge de manoeuvre budgétaire limitée et priorités concurrentes :** les gouvernements sont confrontés à des budgets serrés et à de nombreux besoins urgents ; il peut s'avérer impossible ou politiquement impopulaire de réorienter les subventions ou les fonds vers les SSP. **Réponse :** investir dans les SSP est un moyen rentable de renforcer la sécurité alimentaire et la résilience. La réorientation d'une partie des subventions vers des semences adaptées aux conditions locales réduit la dépendance à l'égard des importations coûteuses et des modèles à forte intensité d'intrants, libérant ainsi des ressources pour d'autres priorités. Le soutien aux SSP renforce l'autonomie des communautés et réduit les coûts sociaux à long terme.
- **Complexité de l'intégration des SSP dans les programmes de subventions existants :** les PNIA/PRIA sont déjà complexes et axés sur les intrants commerciaux certifiés ; l'inclusion des semences SSP pourrait compliquer l'administration et compromettre les systèmes existants. **Réponse :** l'intégration des SSP dans les programmes de subventions aux intrants agricoles (PNIA/PRIA) peut se faire de manière progressive et flexible, en donnant la priorité aux variétés de semences locales auxquelles les agriculteurs font déjà confiance. Des procédures simplifiées et des programmes pilotes peuvent démontrer la faisabilité avant la mise à l'échelle.
- **Préoccupations concernant l'échelle et l'impact des modèles de financement locaux :** les financements communautaires tels que les coopératives ou les groupes d'épargne peuvent manquer de l'échelle, de la durabilité ou de la transparence nécessaires pour soutenir les systèmes semenciers à l'échelle nationale. **Réponse :** les modèles de financement communautaires tels que les coopératives ont fait leurs preuves dans de nombreux contextes africains, en instaurant la confiance et en mobilisant les ressources locales de manière durable. Associés au soutien du gouvernement et au renforcement des capacités, ils peuvent compléter le financement formel et atteindre les agriculteurs défavorisés.
- **Risque de mauvaise gestion et de corruption :** les mécanismes de financement locaux et les coopératives semencières pourraient être vulnérables à la mauvaise gestion ou à la mainmise des élites en l'absence d'un contrôle rigoureux. **Réponse :** des mécanismes de transparence et de responsabilité peuvent être intégrés dans les modèles de financement communautaire, notamment la gouvernance participative, des audits réguliers et le renforcement des capacités. Donner aux agriculteurs la maîtrise des fonds réduit le risque d'appropriation par les élites.
- **La dépendance vis-à-vis des donateurs reste inévitable :** de nombreux programmes dépendent de financements extérieurs. Il sera difficile de réduire la dépendance vis-à-vis des donateurs sans nouveaux engagements ou partenariats internationaux. **Réponse :** si le soutien des donateurs reste important, le développement du financement local réduit la vulnérabilité aux changements de priorités et de conditions des donateurs. Cela renforce la résilience à long terme et garantit que le financement est adapté aux besoins et aux valeurs locales.
- **Nécessité de donner la priorité au secteur commercial des semences pour la modernisation de l'agriculture :** le soutien au financement des SSP pourrait détourner des ressources du développement du secteur semencier formel, considéré comme essentiel pour la productivité nationale et la croissance économique. **Réponse :** les SSP et le secteur des semences commerciales jouent des rôles différents mais complémentaires. Le soutien aux SSP ne nuit pas au développement commercial, mais garantit à des millions de petits exploitants l'accès à des semences diversifiées et adaptées aux conditions locales, qui sont essentielles pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au climat.
- **Capacité limitée en matière de R&D participative et d'audit budgétaire :** les gouvernements peuvent manquer de compétences techniques et de systèmes pour auditer efficacement les dépenses de R&D ou pour soutenir à grande échelle l'innovation participative menée par les agriculteurs. **Réponse :** les lacunes en matière de capacités peuvent être comblées par des formations ciblées, des partenariats avec des instituts de recherche et l'utilisation d'outils numériques. La R&D participative renforce la pertinence et l'adoption des innovations par les agriculteurs, améliorant ainsi l'efficacité des dépenses publiques.
- **Résistance politique à la modification des structures de subventionnement et de financement :** les intérêts établis sur les marchés des semences et dans l'agroalimentaire pourraient s'opposer à des réformes qui réorienteraient les ressources vers les SSP ou le financement communautaire. **Réponse :** la constitution de larges coalitions comprenant des organisations d'agriculteurs, la société civile et des décideurs politiques progressistes peut aider à surmonter cette résistance. Les résultats positifs des programmes de soutien aux SSP peuvent démontrer les avantages de ces services et renforcer la volonté politique en faveur de réformes.

5 Message de plaidoyer : les SSP sont les gardiens et les multiplicateurs de la biodiversité

Les agriculteurs, en particulier les femmes, sont depuis des siècles les principaux gardiens de la biodiversité agricole. Ils utilisent des connaissances approfondies et transmises de génération en génération pour sélectionner, sélectionner et adapter les semences aux conditions locales. Cette innovation continue et locale soutient la diversité des cultures, essentielle à la sécurité alimentaire, à l'identité culturelle et à la résilience écologique, des rôles que les systèmes formels ne peuvent reproduire.

Si le projet de politique reconnaît le rôle des SSP dans la conservation de la biodiversité, il ne reconnaît pas leur rôle actif dans la sélection, la conservation des connaissances et la multiplication de l'agrobiodiversité.

Cette marginalisation affaiblit également la reconnaissance des contributions des SSP à l'adaptation au climat et à la résilience.

Modifications suggérées :

- **Reconnaitre explicitement les SSP comme les principaux gardiens de la biodiversité** et les sélectionneurs de diverses variétés de cultures.
- **Mettre en évidence le rôle des SSP dans l'adaptation au changement climatique et la résilience** dans la politique.
- **Veiller à l'alignement et à la mise à jour des politiques connexes**, telles que les stratégies nationales pour la biodiversité, afin de soutenir les SSP et d'orienter les financements en conséquence.

Objections potentielles des décideurs politiques /fonctionnaires/conseillers techniques/promoteurs des semences formelles

- **Portée et priorités de la politique :** La conservation de la biodiversité est une question vaste qui implique de nombreux acteurs ; se concentrer fortement sur les SSP pourrait négliger d'autres contributeurs importants tels que les institutions de recherche formelles et les sélectionneurs commerciaux. **Réponse :** les SSP complètent la recherche formelle et la sélection commerciale en préservant des variétés diversifiées et adaptées aux conditions locales, souvent négligées par les systèmes formels. Le secteur commercial dépend des SSP pour ses ressources génétiques, de sorte que les deux systèmes sont interdépendants dans une certaine mesure. La reconnaissance des SSP renforce l'ensemble du paysage de la biodiversité plutôt que de concurrencer d'autres acteurs.
- **Preuves et impact :** existe-t-il suffisamment de données scientifiques pour quantifier les contributions des SSP à la sélection et à la biodiversité par rapport aux systèmes formels afin de justifier leur priorité dans la politique ? **Réponse :** des études ethnobotaniques et agricoles approfondies documentent les contributions des SSP à l'agrobiodiversité et à l'adaptation des cultures. Leur rôle est bien établi dans toute l'Afrique, et le reconnaître permet d'aligner les politiques sur les réalités du terrain.
- **Défis liés à l'allocation des ressources :** compte tenu des ressources limitées, comment justifier d'accorder davantage de financement et d'attention politique aux SSP plutôt qu'à d'autres initiatives en faveur de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique ? **Réponse :** l'affectation de ressources aux SSP constitue un investissement stratégique dans la résilience, la sécurité alimentaire et l'adaptation au climat pour la majorité des petits exploitants agricoles. Le soutien aux SSP complète les initiatives plus larges en matière de biodiversité plutôt que de les détourner.
- **Intégration avec les stratégies existantes :** la mise à jour de plusieurs politiques afin de refléter le rôle des SSP pourrait s'avérer complexe et lente, retardant ainsi les mesures urgentes en faveur de la biodiversité et du climat. **Réponse :** les mises à jour des politiques peuvent être échelonnées et coordonnées afin de minimiser les retards, avec des projets pilotes démontrant les avantages. L'alignement des politiques garantit la cohérence et maximise l'impact dans tous les secteurs.

- **Limites en matière de capacités et de soutien :** les SSP peuvent manquer de capacités institutionnelles ou de ressources techniques pour intensifier efficacement leurs efforts d'élevage et de conservation sans investissements importants. **Réponse :** le renforcement des SSP nécessite des investissements dans la vulgarisation agricole, la recherche participative et les infrastructures, des domaines dont l'efficacité a été prouvée. Le renforcement des capacités autonomise les communautés et garantit des résultats durables.
- **Équilibre entre approches traditionnelles et modernes :** Si les SSP sont importants, les programmes d'élevage formels et les pratiques agroécologiques doivent également être renforcés pour atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de biodiversité. **Réponse :** les SSP et les programmes formels sont complémentaires, chacun ayant ses propres atouts. Le soutien aux deux crée un système semencier pluraliste qui renforce la biodiversité et la sécurité alimentaire plus efficacement que l'un ou l'autre seul.
- **Inertie politique et institutionnelle :** les politiques et institutions existantes peuvent résister à des changements d'orientation ou de financement qui semblent privilégier les systèmes informels ou traditionnels par rapport aux systèmes formels. **Réponse :** la mobilisation de diverses parties prenantes, notamment les organisations paysannes et la société civile, peut renforcer la volonté politique. La démonstration des succès des SSP et l'alignement sur les engagements internationaux contribuent à surmonter les résistances.



3. CONSEILS GÉNÉRAUX POUR L'ENGAGEMENT

N'oubliez pas que les décideurs politiques sont aussi des êtres humains ! Ils ont des responsabilités professionnelles et des mandats qu'ils doivent négocier. Il est important de parler leur langage et de les aider à respecter leurs engagements. Voir le profil du décideur politique.

- **N'oubliez pas que tous les décideurs politiques ne connaissent pas forcément les SSP :** commencez par présenter les points clés des SSP.
- **Soyez clair sur votre mandat et votre légitimité :** fondez votre présence sur les voix et les priorités des petits exploitants agricoles, des communautés autochtones et des réseaux locaux. Présentez-vous non seulement comme une ONG, mais aussi comme un pont vers les réalités vécues.
- **Comprenez le contexte et le processus décisionnel de l'UA :** reconnaisssez que l'UA fonctionne par consensus, souvent guidée par les intérêts des États membres et la diplomatie régionale. Concentrez-vous sur un alignement constructif plutôt que sur la confrontation.
- **Formulez vos messages dans un langage adapté à l'UA :** utilisez des termes qui trouvent un écho au sein de l'UA, tels que « Agenda 2063 et l'Afrique que nous voulons », « Des solutions africaines aux défis africains », « Souveraineté alimentaire et résilience », « Innovation inclusive » et « Résilience climatique ». Reliez la SSP au développement, à l'emploi des jeunes, à l'égalité des sexes et à l'adaptation au changement climatique.
- **Mettez l'accent sur les valeurs sans moraliser :** vous êtes là pour influencer, pas pour prêcher. Faites valoir vos valeurs de justice, de souveraineté et de biodiversité, mais en faisant appel à des objectifs communs : résilience, sécurité alimentaire, action climatique et prospérité.
- **Choisissez vos messagers de manière stratégique :** dans la mesure du possible, les agriculteurs, les chefs autochtones ou les représentants de la jeunesse devraient s'exprimer eux-mêmes. Les rapports de force changent lorsque les décideurs politiques voient de vraies personnes, et pas seulement des ONG.

Les systèmes semenciers paysans (SSP) sont la colonne vertébrale de l'agriculture africaine, fournissant plus de 80 % des semences du continent. Dirigés par des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes, les SSP sont ancrés dans les connaissances locales, les pratiques culturelles et les réseaux communautaires de conservation, d'échange et de sélection des semences. Ils offrent des alternatives peu coûteuses, biodiversifiées et résistantes au climat aux systèmes semenciers industriels, en conservant des variétés adaptées aux diverses conditions agroécologiques de l'Afrique. Les SSP sont essentiels pour la souveraineté alimentaire, la sécurité semencière, la restauration des écosystèmes et l'autonomisation des femmes. Il est essentiel de les soutenir pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients, justes et durables à travers le continent.

- **Ne cherchez pas à convaincre l'assemblée, mais à obtenir un suivi :** les changements politiques au sein de l'UA sont lents et politiques. Utilisez la consultation pour gagner du terrain, semer des idées et obtenir des réunions de suivi ou des invitations à des groupes de travail. Laissez un document ou un contact qui invite à poursuivre la conversation.
- **Pratiquez une communication disciplinée :** ayez trois points clés et répétez-les souvent. Les détenteurs du pouvoir réagissent mieux à la clarté et à la cohérence qu'à la surcharge d'informations.
- **Restez respectueux mais assertif :** parlez avec confiance, vous représentez des groupes dont la voix compte. Imitez-vous avec une autorité calme et n'ayez pas peur de dire « Nous aimerais que ce point soit reflété dans le document final » ou « Cela contredit l'expérience vécue par les agriculteurs ».
- **Faites le lien avec les cadres de l'Union africaine et les engagements mondiaux.**

LE DÉCIDEUR POLITIQUE PERSONNA

Rôles et responsabilités

- Fonctionnaire ou conseiller du gouvernement au sein d'un ministère compétent (par exemple, Agriculture, Environnement, Développement rural, Commerce ou Science et Technologie).
- Chargé de contribuer ou de façonner les politiques semencières nationales ou régionales.
- Participe aux consultations de l'Union africaine (UA) ou de la Communauté économique régionale (CER) sur la gouvernance des semences.
- Supervise ou informe les cadres nationaux de certification, de vulgarisation ou de réglementation des semences.

Principaux intérêts professionnels

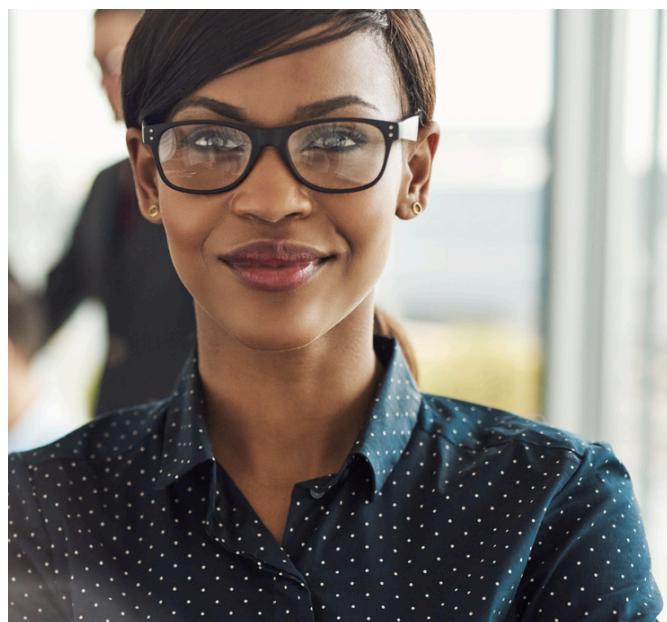
- Assurer la sécurité alimentaire et semencière nationale.
- Promouvoir le développement économique, les moyens de subsistance ruraux et la modernisation de l'agriculture.
- Aligner les lois nationales sur les cadres continentaux et les engagements internationaux (par exemple, l'UA, la ZLECA, les ODD).
- Équilibrer les droits des agriculteurs avec la croissance de l'industrie semencière et les opportunités d'investissement.
- Répondre au changement climatique, à la perte de biodiversité et à l'instabilité régionale.

Connaissances et capacités

- Cela varie : certains peuvent être très informés sur le SSP et l'agroécologie ; d'autres peuvent avoir une compréhension limitée ou s'appuyer fortement sur des conseillers techniques.
- Il est probable qu'ils soient plus familiers avec les systèmes semenciers formels, les perspectives du secteur privé et les mesures axées sur le rendement.
- Il se peut qu'ils manquent d'exposition directe aux systèmes dirigés par les agriculteurs ou aux connaissances autochtones, à moins qu'ils ne soient impliqués dans des processus participatifs.

Préoccupations et objections

- Peut remettre en question l'évolutivité, la fiabilité ou le potentiel économique du SSP.
- Soucieux de la réglementation, de l'assurance qualité et des droits de propriété intellectuelle.
- Nécessite des preuves de la contribution du SSP aux objectifs de développement et à la résilience climatique.



Opportunités d'engagement

- Influencé par un plaidoyer clair et fondé sur des preuves démontrant les avantages du SSP.
- Réactif aux études de cas, aux exemples de pays homologues et aux comparaisons coûts-avantages.
- Valorise le dialogue multipartite et l'alignement sur les cadres de l'UA.
- Peut prendre en charge les approches hybrides si l'on est convaincu que le SSP peut coexister avec les systèmes formels.

4. CADRES PERTINENTS

Les cadres les plus pertinents pour le SSP sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Framework	Commitment focus	SSP linkage	Relevant SDGs
Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) Articles 19 et 20 de l'UNDROP – Droits aux semences et à la biodiversité.	Les articles 19 et 20 affirment les droits aux semences, aux connaissances traditionnelles et à la biodiversité. <i>Pourquoi est-ce important ? Affirme les droits aux semences, à la terre, à la biodiversité et à la participation à la gouvernance des semences.</i>	Reconnaît les agriculteurs comme gardiens de la diversité des semences. Les SSP protègent ces droits grâce à la conservation, au partage et à la sélection des semences au niveau communautaire.	SDG 2.3, 2.5, 10.2, 12.2
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) Article 9 de l'ITPGRFA – Droits des agriculteurs.	<i>L'article 9 traite des droits des agriculteurs, notamment le droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre les semences conservées à la ferme. Pourquoi est-ce important ? Il protège explicitement les droits des agriculteurs de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre les semences conservées à la ferme.</i>	Les SSP sont essentiels pour respecter l'article 9. Ils favorisent la conservation à la ferme, l'adaptation locale et l'innovation agricole.	SDG 2.5, 15.6
Convention sur la diversité biologique (CDB), y compris le Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 Articles 8(j) et 10(c) de la CDB – Utilisation coutumière et savoirs traditionnels.	Met l'accent sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que sur le partage équitable des avantages. <i>Pourquoi est-ce important ? Reconnaît les agriculteurs et les communautés autochtones comme gardiens de la biodiversité.</i>	Les SSP préservent la biodiversité agricole in situ, notamment grâce aux pratiques autochtones et locales. Contribue aux objectifs 4, 9 et 10.	SDG 15.5, 15.6, 13.1

Framework	Commitment focus	SSP linkage	Relevant SDGs
<p>Loi type africaine sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des éleveurs, et l'accès aux ressources biologiques</p> <p>Section 3 – Droits des communautés et droits des agriculteurs.</p> <p>Consacre les droits des agriculteurs à semences, au partage des avantages et au contrôle des ressources biologiques.</p>	<p>Consacre les droits des agriculteurs sur les semences, le partage des avantages et le contrôle des ressources biologiques.</p> <p><i>Pourquoi est-ce important ? Offre une protection solide aux systèmes semenciers agricoles, à l'innovation collective et au partage des avantages.</i></p>	<p>Encourage les États à protéger les SSP, à respecter les droits coutumiers et à éviter de criminaliser l'échange de semences entre agriculteurs.</p>	SDG 2.3, 2.5, 16.7
<p>Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et contributions déterminées au niveau national (CDN)</p>	<p>Met l'accent sur l'adaptation, la résilience et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique.</p>	<p>Les SSP favorisent la diversité des cultures, l'accès décentralisé aux semences et les systèmes agricoles résilients au climat.</p>	SDG 13.1, 2.4, 1.5
<p>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)</p>	<p>Affirme les droits des peuples autochtones aux semences, aux terres, aux connaissances traditionnelles et au développement.</p>	<p>Le SSP protège les systèmes alimentaires autochtones et la gestion des semences en accord avec les connaissances culturelles et écologiques.</p>	SDG 1.4, 2.3, 10.2, 15.6

Les décideurs politiques et les technocrates ont un mandat aligné sur les cadres nationaux, régionaux et internationaux. Essayez de relier votre message à leurs obligations existantes.

5. UTILISER DES ÉTUDES DE CAS COMME STRATÉGIE

Les études de cas suivantes démontrent les contributions et les avantages des SSP en Afrique. De nombreuses études similaires démontrent la viabilité et la robustesse des SSP en Afrique.

Souveraineté semencière, innovation et moyens de subsistance des agriculteurs, Zimbabwe

Dans le district de Chimanmani, au Zimbabwe, le TSURO Trust a démontré le potentiel transformateur d'un système semencier décentralisé et communautaire, grâce à une approche gérée par les agriculteurs qui privilégie l'autonomie, la biodiversité et la résilience. Présent dans 19 districts et touchant plus de 2 800 bénéficiaires directs et indirects, le Trust a aidé 200 producteurs de semences formés à revitaliser, multiplier et distribuer des variétés à pollinisation libre. Une banque de semences communautaire et des foires aux semences locales régulières sont devenues des plateformes essentielles pour la préservation et l'échange de variétés de semences diversifiées et résistantes à la sécheresse, ancrées dans les savoirs traditionnels et les pratiques agroécologiques. Ce système, piloté par les agriculteurs, a permis aux petits exploitants agricoles d'accéder de manière fiable aux semences de qualité de leur choix, notamment lors de périodes critiques comme la pandémie de Covid-19. Il a permis des semis en temps opportun, amélioré la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et soutenu la culture de cultures traditionnelles résistantes à la sécheresse et bien adaptées aux conditions locales. Les agriculteurs en ont tiré des bénéfices économiques : les revenus issus de la vente de semences sont passés de 185 \$ à 600 \$ en moyenne en un an, tandis que la conservation et l'échange local de semences ont réduit la dépendance aux intrants commerciaux coûteux. D'un point de vue politique, le modèle TSURO Trust contribue à la souveraineté semencière nationale en réduisant la dépendance aux importations de semences commerciales et en favorisant l'adaptation au changement climatique par la renaissance d'espèces locales sous-utilisées. Il améliore les moyens de subsistance ruraux dans les zones reculées grâce à l'innovation menée par les agriculteurs et au partage des connaissances entre pairs, tout en soutenant la conservation de la biodiversité et des économies semencières locales durables.

Soutien du gouvernement au SSP, Afrique du Sud

Une collaboration novatrice entre le Centre national des ressources phytogénétiques (NPGRC), rattaché au ministère sud-africain de l'Agriculture, de la Réforme agraire et du Développement rural, les institutions de recherche et les communautés agricoles, a démontré l'efficacité des institutions formelles dans le soutien au SSP. Grâce à un renforcement stratégique des capacités, des chercheurs et des agents de vulgarisation du gouvernement ont été formés à la sélection végétale participative, à la conservation des semences et à la gouvernance locale. Des pôles SSP ont été créés à Gumbu (Limpopo), Jéricho (Nord-Ouest) et Sterkspruit (Cap-Oriental), cogérés par les agriculteurs locaux avec le soutien du NPGRC et du Conseil de recherche agricole. Le NPGRC a officiellement intégré le FMSS à la stratégie nationale de conservation des semences, facilitant ainsi les échanges réguliers de semences et de connaissances avec la banque nationale de gènes. Des essais participatifs de sélection variétale de cultures telles que le niébé, le gombo, le mil et le sorgho ont contribué à revitaliser les connaissances semencières autochtones et à renforcer la résilience climatique. Deux manuels pratiques, utilisés à l'échelle mondiale dans le cadre d'initiatives de formation, ont été élaborés à l'intention des animateurs et des agriculteurs du SSP. L'initiative a influencé le dialogue politique régional, a façonné un protocole continental sur la collaboration entre la SSP et la banque de gènes et a été présentée dans le Springer Handbook of Climate Change Management comme un modèle de résilience et d'adaptation.

Les agriculteurs éleveurs, Togo

L'expérience de l'initiative SPG ATODAD au Togo démontre l'efficacité d'une approche communautaire et paysanne pour la production de semences et l'assurance qualité. En trois ans, l'initiative a produit et distribué plus de 460 tonnes de variétés de semences biologiques résistantes au climat, notamment de soja, d'arachide et de sésame. Ce résultat a été obtenu sans recourir à des systèmes d'enregistrement imposés par l'État ni à des modèles de contrôle qualité imposés de l'extérieur, inadaptés à la diversité des semences sélectionnées par les agriculteurs. L'initiative a plutôt utilisé un SGP pour garantir la qualité, la confiance et la transparence, avec une approche communautaire.

Modèle d'assurance qualité communautaire, Sénégal

Au Sénégal, la coopérative GIE Ballal a transformé la perception et l'obtention de la qualité des semences par les agriculteurs. Depuis 2007, Ballal a développé un système de gestion des semences performant produisant plus de 200 variétés de légumes, d'herbes aromatiques et de plantes médicinales, dont des cultures comme l'asperge, le curcuma et l'échinacée, jusqu'alors considérées comme inadaptées à la culture africaine. Toutes les semences sont sélectionnées, multipliées et testées selon des méthodes agroécologiques, sans produits chimiques ni intrants importés. Le modèle d'assurance qualité communautaire de Ballal comprend trois saisons de culture complètes pour les tests avant la commercialisation des semences, garantissant ainsi leur cohérence, leur viabilité et leur adaptabilité. Ce processus décentralisé s'appuie sur les connaissances locales, l'évaluation par les pairs et l'évaluation sur le terrain, et non sur une certification externe. Ce modèle s'étend désormais à six pays d'Afrique de l'Ouest, offrant une alternative pratique à la réglementation descendante des semences. Les agriculteurs ont désormais accès toute l'année à des semences diversifiées, abordables et de haute qualité, exemptes de semences hybrides ou traitées chimiquement importées. Cette approche renforce l'autonomie semencière, la souveraineté alimentaire et la résilience, en particulier chez les femmes et les jeunes. Pour les gouvernements, Ballal fournit un modèle de travail sur la manière dont les systèmes dirigés par les agriculteurs peuvent répondre à des normes de qualité rigoureuses tout en faisant progresser les objectifs nationaux d'adaptation au climat, de transition agroécologique et de santé publique.

Contribution à la résilience climatique, Cameroun

Au Cameroun, la Concertation Nationale des Organisations Paysannes revitalise les savoirs autochtones afin de conserver et de propager l'arachide villageoise, une variété endémique et résiliente au climat. Au cœur de cet effort se trouve l'utilisation de greniers traditionnels en forme de bouteille, fabriqués à partir de raphia de bambou d'origine locale, qui préservent efficacement la viabilité des graines sur de longues périodes. Cette technologie peu coûteuse et culturellement ancrée garantit aux communautés rurales un accès fiable à des semences de qualité tout au long de l'année, réduisant ainsi les pertes après récolte et permettant des semis en temps opportun. La promotion de variétés d'arachide autochtones adaptées aux zones agroécologiques forestières et d'altitude a permis d'améliorer les rendements et de renforcer l'autonomie des communautés en matière de production alimentaire et semencière. Pour les gouvernements, ce modèle piloté par les agriculteurs améliore la sécurité alimentaire et semencière nationale sans dépendre d'intrants externes coûteux, préserve la biodiversité et les savoirs traditionnels, et offre une solution évolutive pour la résilience rurale et l'adaptation au changement climatique, en particulier dans les zones marginales.

Renouveau et préservation de l'agrobiodiversité, Tunisie

En Tunisie, la coopérative Lella Kmar El Baya a relancé avec succès le Mahmoudi, une variété indigène de blé dur connue pour sa résistance à la sécheresse, aux ravageurs et aux maladies. À partir d'un seul sac de semences, les petits exploitants agricoles ont étendu leurs cultures à 250 hectares en utilisant des méthodes biologiques avec une irrigation minimale et sans intrants de synthèse. Cette approche a permis de réduire les coûts de production, d'améliorer la résilience en période de sécheresse et de fournir aux agriculteurs une paille plus haute pour le fourrage du bétail, réduisant ainsi les dépenses liées à l'alimentation animale. Le blé bénéficie également d'un prix de marché plus élevé, ce qui permet aux agriculteurs de conserver des semences sur leurs exploitations et de renforcer leur autonomie et leurs revenus. Au-delà des avantages individuels, cette initiative soutient la souveraineté alimentaire nationale en réduisant la dépendance au blé importé, en préservant les eaux souterraines et en générant des opportunités économiques locales grâce à la transformation et à l'exportation à valeur ajoutée.

Ensemble, ces cas illustrent comment les SSP non seulement préservent les variétés patrimoniales, mais agissent également comme de puissants pôles d'innovation locale. Ils proposent des solutions concrètes et adaptées aux réalités locales pour la résilience climatique, la souveraineté alimentaire et le développement rural durable, qui complètent les politiques agricoles et environnementales plus larges.

6. GLOSSAIRE

- **Accès aux semences :** Capacité des agriculteurs à obtenir des semences de qualité, diverses et adaptées au sein de leurs communautés, y compris l'accès physique et économique.
- **Accès et partage des avantages :** Règles régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages entre les utilisateurs et les fournisseurs.
- **Assurance qualité des semences :** inspections et tests techniques pour garantir que les semences répondent aux attentes physiques et de performance.
- **Banque de gènes :** Installation qui stocke du matériel génétique pour préserver la biodiversité.
- **Banque de semences communautaire :** une installation locale gérée par les agriculteurs pour stocker et conserver les semences, principalement destinées à l'usage communautaire.
- **Biosécurité :** Mesures visant à prévenir les risques écologiques et sanitaires liés aux organismes génétiquement modifiés et aux formes de vie synthétiques dans l'agriculture.
- **Cadre institutionnel :** Structures juridiques et politiques attribuant des responsabilités aux agences, telles que le soutien SSP.
- **Certification des semences :** Processus officiel de contrôle de qualité garantissant que les semences répondent aux normes d'utilisation publique.
- **Cohérence, accessibilité et adéquation (CAS) :** Critères proposés pour que les semences répondent aux besoins des agriculteurs : performances fiables, accès abordable et rapide, adéquation culturelle et environnementale.
- **Connaissances autochtones :** Systèmes de connaissances traditionnelles développés grâce à une interaction à long terme avec les environnements locaux.
- **Conservation :** Protection ou restauration des milieux naturels et de la diversité génétique soit dans les champs des agriculteurs (*in situ*) soit dans les banques de gènes (*ex situ*).
- **Distinction, uniformité et stabilité (DHS) :** Critères pour tester de nouvelles variétés de semences en termes d'unicité, d'uniformité et de stabilité génétique.
- **Droits de propriété intellectuelle (DPI) :** Protections juridiques des variétés végétales et des innovations des obtenteurs.
- **Enregistrement des semences :** Approbation officielle des variétés de semences pour utilisation et vente conformément aux normes réglementaires.
- **Enregistrement des variétés de semences :** Documentation officielle et reconnaissance de nouvelles variétés de semences basées sur des caractéristiques uniques pour une multiplication ultérieure.
- **Étiquetage :** Informations fournies sur l'emballage des semences pour guider la reconnaissance et l'utilisation.
- **Genre :** Rôles et normes socialement construits attribués aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons, qui varient selon les cultures et le temps.
- **Inclusivité :** Assurer l'accès et la participation des groupes marginalisés ou exclus de manière juste et respectueuse.
- **Landrace :** variété de culture adaptée localement, façonnée par les conditions environnementales et culturelles au fil du temps.
- **Petits exploitants agricoles :** agriculteurs et producteurs ruraux aux ressources limitées, souvent vulnérables aux chocs et à l'insécurité alimentaire.
- **Ressources génétiques :** Organismes vivants possédant un matériel héréditaire de valeur réelle ou potentielle.
- **Secteur des semences :** Ensemble des systèmes, chaînes et activités qui fournissent des semences aux agriculteurs.
- **Semence :** Matériel de multiplication pour les cultures, les arbres, le bétail, les poissons et d'autres espèces.
- **Semences conservées à la ferme :** Semences sélectionnées et stockées par les agriculteurs pour une plantation future.
- **Semences de qualité déclarée (QDS) :** Semences produites par des petits exploitants agricoles enregistrés répondant à des normes et des contrôles de qualité spécifiés.
- **Semences paysannes :** Semences entretenues et multipliées par les agriculteurs, adaptées naturellement au fil des générations.
- **Système de semences commerciales :** Système réglementé produisant/vendant des semences certifiées à usage commercial.
- **Système semencier formel :** chaîne réglementée produisant des semences certifiées par l'intermédiaire de sélectionneurs, d'entreprises semencières et de négociants agricoles, soumise aux normes gouvernementales.
- **Système semencier informel :** Systèmes organisés localement de conservation, de production et d'échange de semences, généralement en dehors de toute réglementation formelle.
- **Systèmes Semenciers Paysans (SSP) :** Systèmes communautaires dans lesquels les agriculteurs conservent, produisent, échangent et commercialisent des semences, guidés par les connaissances traditionnelles et les coutumes locales.
- **Variété paysanne :** Variété traditionnelle développée et maintenue par les agriculteurs, identifiée par des caractéristiques distinctes et des connaissances associées.



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

www.afsafrica.org